

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 mars 2014
à 19h30

Sous la présidence de M. le Maire Jean-Daniel HUCHELMANN,

Étaient présents :

M. Jean WINTER - Mme Véronique MEYER - M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)
M. Jean-Martin MERCKLE - Mme Evelyne TRUTT - Mme Suzanne GRAFF - M. Grégory FINCK
M. Jean-Yves RÉTIF - M. Dominique MATHIEU - M. Rémy HUCEHLMANN - M. Christian GRAF
M. Stéphane RISS

Absents excusés :

M. Steve RISCH (Procuration à Mme Suzanne GRAFF) - M. Didier PIERRE

1 – Approbation du PV du 26 novembre 2013

Le PV du 17 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2- Compte administratif et compte de gestion « Budget Eau »

M. Grégory FINCK rejoint la séance

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget annexe eau puis cède la présidence à M. Jean WINTER.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion "Eau" de l'exercice 2013 arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement	192 274,37 €
Dépenses de fonctionnement	184 795,33 €
Excédent	7 479,04 €
Recettes d'investissement	8 946,00 €
Dépenses d'investissement	16 505,29 €
Déficit	7 559,29 €
Résultat Déficitaire	80,25 €

ADOpte par 12 voix POUR, le Maire ayant quitté la salle lors du débat et du vote.

3 – Suppression du Budget Eau

M. Jean-Yves RETIF a rejoint la séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 octobre 2013, le conseil municipal avait approuvé le transfert complet de la compétence Eau potable au SDEA. En accord avec les services de la Trésorerie de Barr, il a donc été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe de l'eau.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2014 ont pour conséquence :

- La suppression du budget annexe de l'eau
- La reprise de l'actif et du passif du service eau potable par le SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer. Ce transfert de l'actif et du passif a lieu en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- APPROUVE l'exposé de M. le Maire
- SUPPRIME le budget annexe de l'eau

Vote : 12 voix POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION

4 – Compte administratif et compte de Gestion « Commune »

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2013 de la commune, puis quitte la salle. M. Jean WINTER, adjoint au Maire assure la présidence durant son absence.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de la commune, exercice 2013 arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement	801 382,96 €
Dépenses de fonctionnement	457 133,04 €
Excédent	344 249,92 €
Recettes d'investissement	329 633,47 €
Dépenses d'investissement	359 255,40 €
Déficit	29 621,93 €
Résultat excédentaire	314 627,99 €

ADOpte par 13 voix, le Maire ayant quitté la salle lors du débat et du vote.

5 – Affectation du résultat

Le compte administratif présente :

- un excédent de 902 098,32 € à la section de fonctionnement,
- un besoin de financement de 396 896,79 € à la section d'investissement,

Il y aura lieu d'inscrire au budget 2014 les écritures suivantes aux comptes :

- 1068 "couverture du besoin de financement de la section d'investissement"	396 896,79 €
- 001 "déficit d'investissement reporté"	278 148,79 €
- 002 "excédent de fonctionnement reporté"	505 201.53 €

Vote : Pour à l'unanimité

6 – Taxes locales

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire,

ÉTUDIE les différentes simulations d'augmentations des taux d'imposition des taxes directes locales de l'an passé car les chiffres 2014 ne sont pas encore renseignés en Mairie.

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales

Contributions directes	Taux
Taxe d'Habitation	16.25 %
Taxe Foncière (bâti)	9.09 %
Taxe Foncière (non bâti)	36.84 %
CFE	18.71 %

Vote : 14 voix POUR

7- Subventions

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

ALLOUE les subventions suivantes :

AIDES	20 €
Téléton	20 €
Prévention routière	20 €
Restos du Coeur	20 €
Ecole de Musique d'Andlau	104,04 €

Vote : 14 voix POUR

8 – Budget primitif 2014 « Commune »

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif « Commune » 2014 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif « Commune » 2014 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 194 812,53 €
Recettes de fonctionnement	1 194 812,53 €
Dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	925 896,79 €
Recettes d'investissement	925 896,79 €

Vote : 14 voix POUR

9- Chasse

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier d'information et de demande d'agrément concernant la chasse communale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

PREND acte des démissions de M. Pascal HUMBERT, anciens permissionnaires,

ACCORDE l'agrément à M. Christian ZELLER, permissionnaire

Vote : Accepté à l'unanimit

10- Divers

La séance est levée à 21h30

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 10 mars 2014

Le Maire :
Jean-Daniel HUCHELMANN